



**Répercussions de la crise du COVID-19
sur l'emploi et les revenus des technicien·nes
du cinéma et de l'audiovisuel**

Résultats au 30/04/2020

INTRODUCTION

Hors Champ, association des métiers du cinéma et de l'audiovisuel, a créé un questionnaire en ligne début avril 2020 afin de documenter les répercussions du confinement et de la crise sanitaire COVID-19 sur l'emploi et les revenus des intermittent·es de notre secteur.

Au 30 avril 2020, 126 technicien·nes avaient répondu à cette enquête détaillée. Nous avons été rigoureux et confidentiels dans le traitement des données récoltées. Aucune extrapolation n'a été faite : les chiffres ici présentés sont issus directement des réponses. Voici une analyse des résultats qui ne sont qu'une photographie, au 30 avril 2020, des répercussions de la crise sur les répondant·es.

Nous attirons l'attention sur l'impossibilité d'évaluer précisément les pertes de revenus de tout le secteur. Premièrement car nous n'avons pas fait d'extrapolation. Deuxièmement car la crise n'est pas terminée. Nous ne connaissons donc pas encore toutes ses conséquences ainsi que les termes de la « reprise ». Et troisièmement car nous travaillons habituellement sans grande visibilité sur les mois à venir, nous sommes contactés peu de temps avant l'exécution d'un travail.

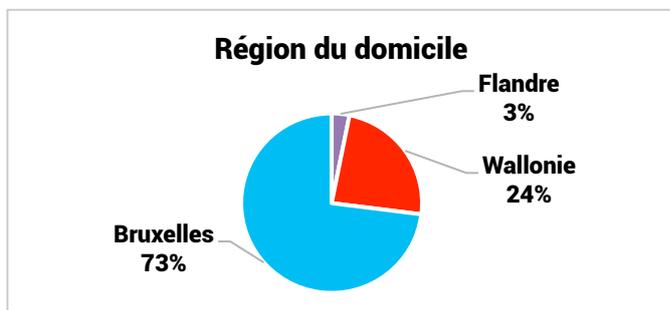
Pour toutes ces raisons, ces chiffres sont sous-estimés. Cependant, ils indiquent une tendance claire : les pertes sur les projets interrompus et les projets futurs sont importantes. Celles-ci ne sont compensées actuellement par aucune aide. Nous demandons la mise en place d'un plan d'urgence envers les personnes physiques qui se retrouvent dans la plus grande détresse car sans revenu depuis le 13 mars.

SOMMAIRE

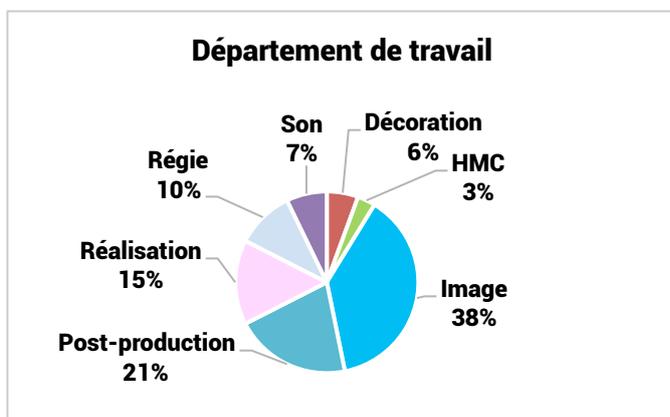
INTRODUCTION.....	2
1. Cartographie des technicien·nes du cinéma et de l’audiovisuel	4
2. Interruption des projets en cours le 18/03/2020	7
3. Pertes financières estimées	8
4. Projets futurs et manque à gagner	9
5. Accès à la protection sociale	10
CONCLUSION	10

1. Cartographie des technicien·nes du cinéma et de l'audiovisuel

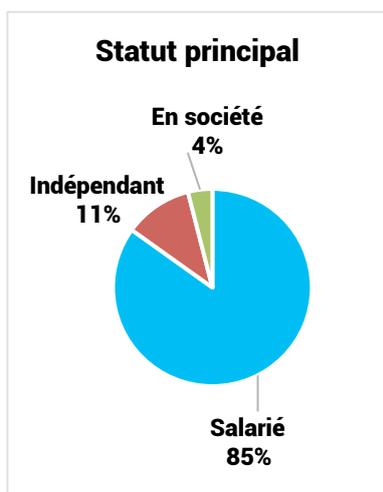
1.1 - Les répondant·es sont majoritairement domicilié·es à Bruxelles.



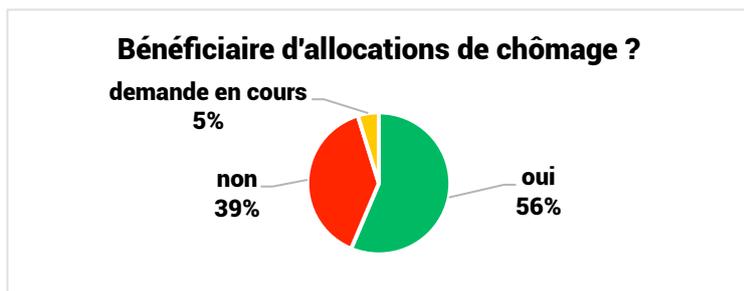
1.2 - Les départements sont représentés de manière équilibrée dans cette étude, à l'exception des départements son, décoration et HMC (Habillage, Maquillage, Coiffure).



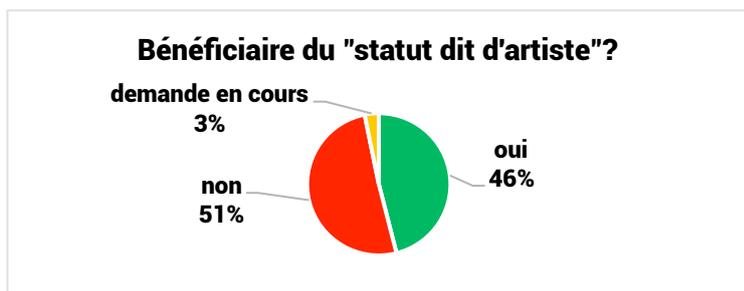
1.3 - Les répondant·es travaillent très majoritairement sous le régime du salariat.



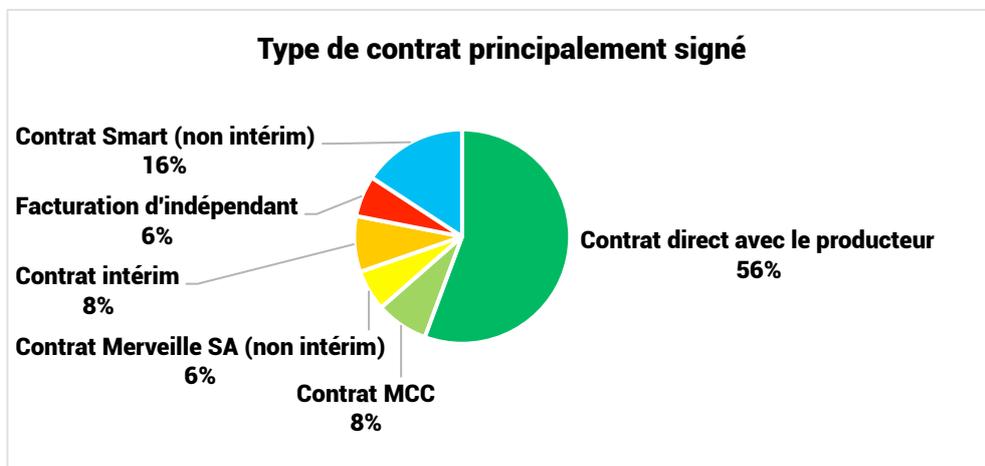
1.4 - A ce jour, 44% des répondant-es n'ont droit à aucune allocation de chômage.



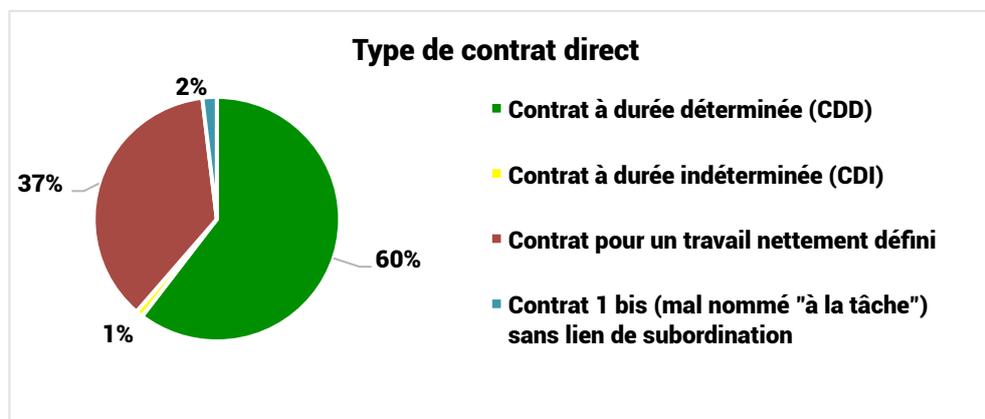
1.5 – Seulement 46% des techniciens déclarent bénéficier du « statut dit d'artiste ».



1.6 - Une légère majorité (56%) des répondant-es signent des contrats directs avec leurs employeurs. Les autres utilisent des intermédiaires.



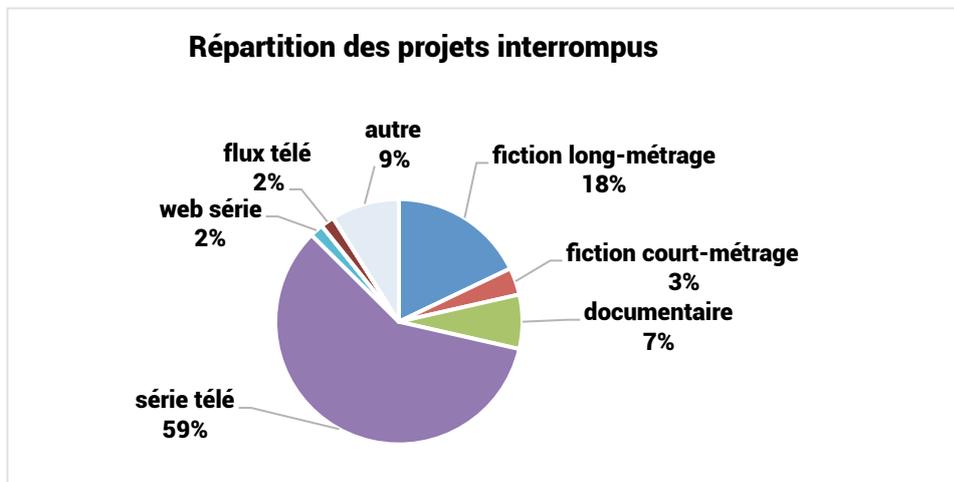
1.7 - Dans le cas de contrat direct avec l'employeur, 60% des répondant-es travaillent sous contrat à durée déterminée (CDD).



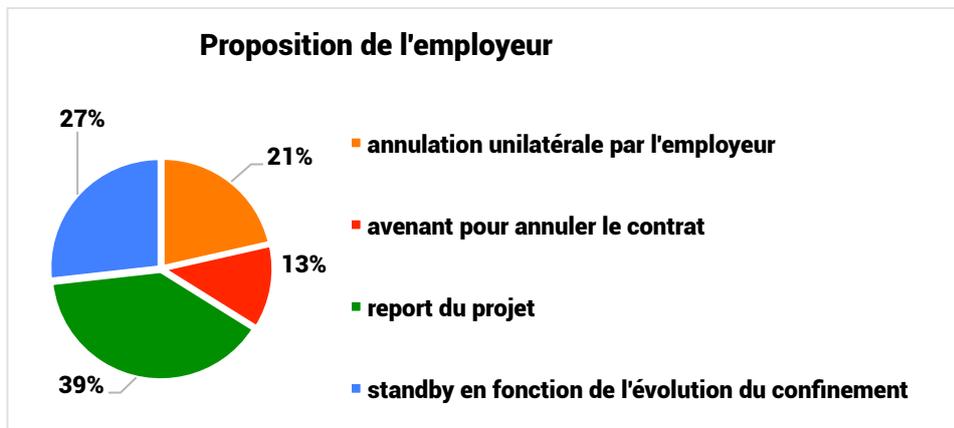
On observe cependant une part surprenante de contrats de travail pour un travail nettement défini. Avec un effet pervers notable, ce type de contrat s'arrête à la fin du travail exact à accomplir et non à une date précise. Ceci a empêché certain-es technicien·nes d'accéder au chômage temporaire. En effet, lors de l'interruption des tournages, ce type de contrat a automatiquement pris fin car la réalisation du projet était devenue impossible.

2. Interruption des projets en cours le 18/03/2020

2.1 - 44% des technicien·nes (56 des 126 répondant·es) ont subi une interruption de projet à cause du confinement.



2.2 - Bien souvent, ces technicien·nes ne savent pas si leur projet sera ajourné ou non.

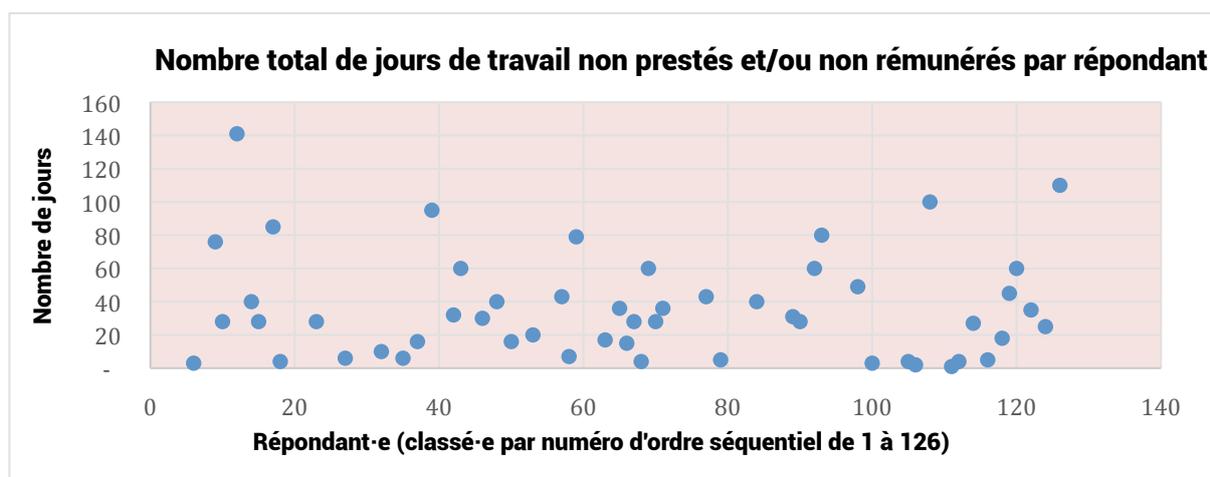


3. Pertes financières estimées

3.1 - L'interruption brutale de l'activité engendre des pertes colossales pour tous.

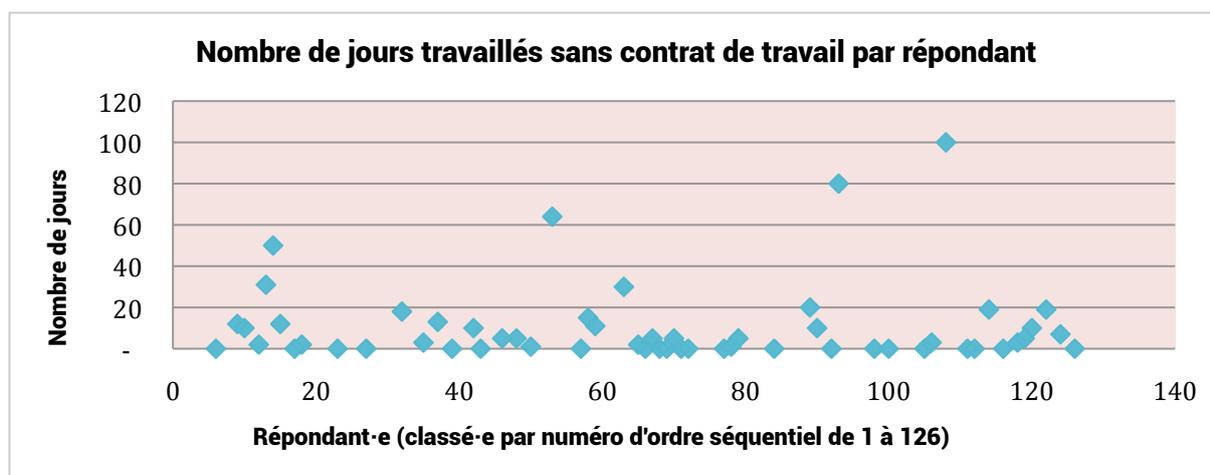
Sur base des réponses de 53 technicien·nes, la perte financière cumulée sur les projets interrompus par le confinement est estimée à 394.354 € de salaire brut total, soit 7.042€ en moyenne par répondant·e. 95% des technicien·nes ayant subi une interruption de travail n'ont pas été payés pour les jours de travail annulés.

D'après ces 53 technicien·nes, nous comptabilisons 1.892 jours de travail qui n'ont pas pu être prestés et/ou n'ont pas été rémunérés. Cela représente 36 jours en moyenne par répondant·e.



3.2 - Une écrasante majorité (77%) des travailleurs·euses n'avaient pas encore signé leur contrat au plus tard le premier jour du travail.

La signature du contrat de travail intervient souvent très tard après le début du projet. Dans le cadre de la mise en place du confinement général, la façon la plus équitable d'interrompre un contrat aurait été de faire appel au chômage temporaire pour cas de force majeure. Or, l'employeur n'a demandé le chômage temporaire que dans 21% des cas seulement. Les technicien·nes se sont donc vus exclus de la mesure du chômage temporaire.



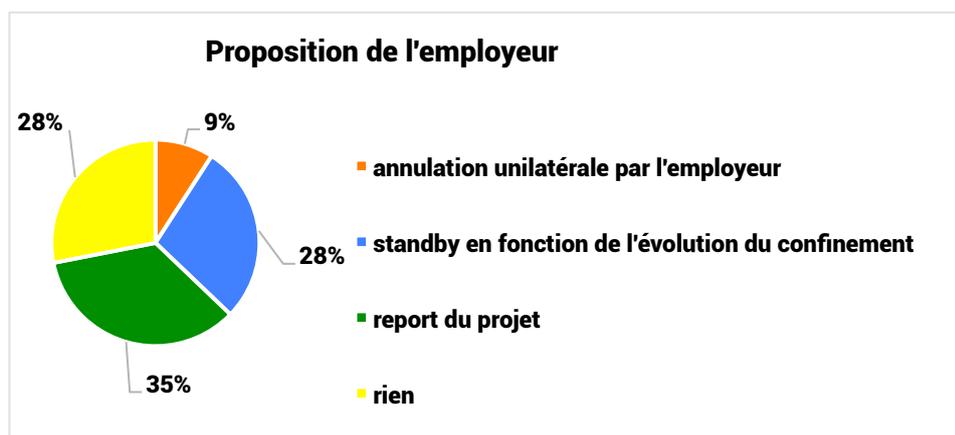
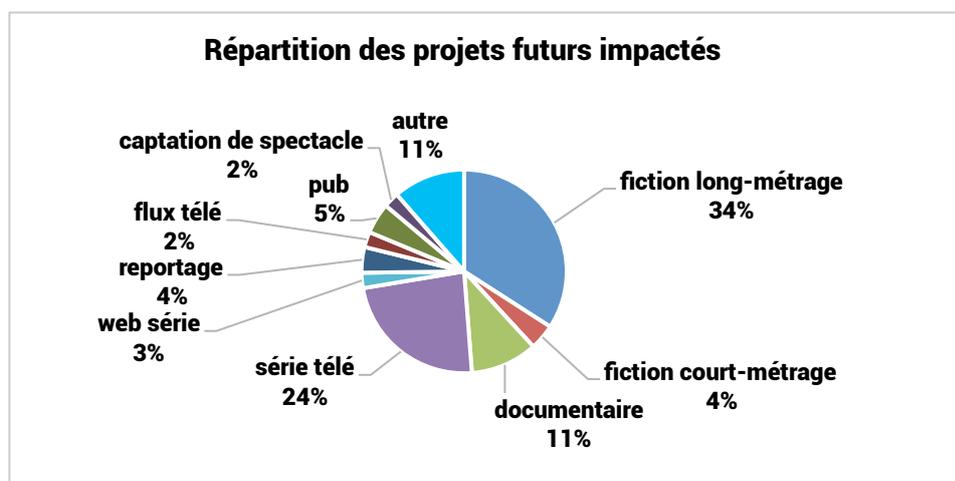
En moyenne, les technicien·nes travaillent sans contrat de travail pendant 17 jours.

4. Projets futurs et manque à gagner

Le confinement, mais plus largement la crise sanitaire, impacte non seulement les projets en cours au 13 mars, mais tous les projets à venir. Les pertes sont difficilement quantifiables car un engagement n'est souvent proposé aux technicien·nes que très peu de temps avant son exécution.

Ces chiffres sont alors loin d'être exhaustifs et ne feront qu'augmenter suivant la durée de crise et de ses conséquences. Ils ne représentent que la partie émergée de l'iceberg.

Sur base des réponses de 95 technicien·nes, on dénombre 5.030 jours de travail perdus sans contrat préalablement signé. Les répondant·es déclarent un manque à gagner de 1.084.604€ soit 11.4017€ en moyenne par répondant·e.



5. Accès à la protection sociale

De façon générale, la crise sanitaire du COVID-19 a un impact néfaste sur tous les technicien·nes dans leurs démarches d'accès au régime général des allocations de chômage, d'accès au « statut dit d'artiste » ou dans la prolongation de celui-ci.

Une réaction urgente des différents gouvernements est nécessaire pour garantir un « gel » d'une année minimum des périodes de référence (13 mars 2020 – 13 mars 2021). En effet la reprise ne sera pas effective au 1^{er} juillet, c'est une certitude.

CONCLUSION

Cette étude révèle la grande précarité des technicien·nes du cinéma et de l'audiovisuel. Avant la crise, nos conditions d'embauche étaient déjà précaires. Avec la crise que nous traversons nous sommes littéralement en danger. On parle ici de besoins vitaux : pouvoir se loger, se nourrir.

Cette précarité persistante est liée aux particularités de notre secteur : contrats courts, contrats non signés en début de travail, succession d'employeurs différents, non respect des CCT, dégradation des conditions de travail.

Exemple frappant de cette dégradation : les employeurs tardent de plus en plus à fournir les contrats de travail aux salariés. Dans 77% des cas les technicien·nes débutent leur travail sans avoir signé de contrat. Cette situation illégale se prolonge très souvent pendant plusieurs dizaines de jours.

Le fonds d'urgence mis en place par la FWB, qui a pour objectif louable d'atteindre les « prestataires finaux » à savoir les artistes et technicien·nes, n'aura pas d'effet pour les technicien·nes. Dans l'écrasante majorité des cas, les contrats n'avaient pas été signés ou ont été annulés par des avenants.

On voit clairement que les mesures de soutien actuelles, tant fédérales que régionales et communautaires, n'atteindront pas les personnes physiques pour les raisons précitées, mais aussi parce que la majorité des technicien·nes n'ont pas accès au chômage, encore moins au « statut dit d'artiste » ni au chômage temporaire.

Il est donc urgent de mettre en place des mesures de soutien direct aux intermittent·es, afin d'éviter un cataclysme social déjà en cours.